

Résolution du Conseil mondial d'optométrie

La norme de soins pour la prise en charge de la myopie par les optométristes

Étant donné que la population affectée par la myopie devrait passer d'environ deux milliards de personnes en 2010 à près de cinq milliards de personnes en 2050 ;

Étant donné qu'un rapport phare de 2015 de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré que « la myopie et la myopie élevée augmentent à un rythme alarmant à travers le monde, avec une augmentation significative des risques de déficience visuelle due à des conditions pathologiques associées à une forte myopie » ;

Étant donné que les professionnels de la vue conviennent que, sans identification et intervention précoces de la myopie, un enfant risque de développer des problèmes de vision et de santé oculaire à long terme ;

Étant donné qu'avec l'augmentation de la prévalence de la myopie, quelle que soit son ampleur, il existe des augmentations associées du risque à vie de déficience visuelle supplémentaire résultant de maladies oculaires telles que la cataracte, le décollement de la rétine, la maculopathie myopique, le glaucome et la neuropathie optique ;

Étant donné que la profession de l'optométrie a traditionnellement abordé les erreurs de réfraction non corrigées, et en particulier la myopie, en les corrigeant avec des lunettes ou des lentilles de contact ;

Étant donné que l'ampleur croissante de la myopie et des complications de la santé oculaire pèse de plus en plus lourd sur la qualité de vie individuelle et entraîne une augmentation des dépenses de santé tant pour les individus que pour les systèmes de santé dans le monde ;

Étant donné qu'une quantité importante de recherches scientifiques a identifié un certain nombre d'interventions pour potentiellement contrôler la progression de la myopie, y compris des interventions comportementales, optiques et pharmacologiques ou une association de traitements ;

Étant donné qu'une prise en charge active de la myopie est essentielle pour minimiser le risque de déficience visuelle irréversible due à des pathologies oculaires liées à la myopie ;

Étant donné qu'une intervention précoce peut prévenir ou retarder l'apparition de la myopie, ou arrêter ou ralentir sa progression ;

Étant donné que de nombreux optométristes tardent à répondre aux preuves scientifiques croissantes démontrant la prévalence croissante, la gravité croissante, les effets néfastes sur la santé visuelle et l'adoption d'interventions éprouvées ;

Étant donné que l'application de méthodes pour réduire la progression de la myopie devrait être, mais n'est pas, la norme actuelle de soins parmi de nombreux optométristes ;

Étant donné que l'absence d'une norme de soins établie dans la prise en charge de la myopie nuit à la profession optométrique, aux patients et à la santé publique ; et

Étant donné que la simple correction de l'erreur de réfraction n'est plus suffisante et que la prise en charge de la myopie ne devrait pas être facultative, mais plutôt une obligation des optométristes ;

Il est par conséquent résolu que le Conseil Mondial d'Optométrie, au nom de ses membres :

1. Définit la norme de soins fondée sur des preuves comme comprenant trois éléments principaux :

- L'atténuation : les optométristes devront éduquer et conseiller les parents et les enfants, lors d'examen de la vue précoces et réguliers, sur le mode de vie/l'alimentation/d'autres facteurs pour prévenir/retarder l'apparition de la myopie
- La mesure : les optométristes devront évaluer l'état d'un patient lors d'examen complets et réguliers de la vue et de la santé oculaire (p. ex. erreur de réfraction et longueur axiale chaque fois que possible)
- La prise en charge : les optométristes devront répondre aux besoins des patients d'aujourd'hui en corrigeant la myopie, tout en offrant des interventions fondées sur des preuves (p. ex. lentilles de contact, lunettes, produits pharmaceutiques) qui ralentissent la progression de la myopie, pour une meilleure qualité de vie et une meilleure santé oculaire aujourd'hui et à l'avenir ; et

2. Conseille aux optométristes d'intégrer la norme de soins pour la prise en charge de la myopie dans leur pratique qui passe non seulement de la correction de la vision, mais comprend également l'éducation du public ainsi que des discussions précoces et fréquentes avec les parents expliquant :

- ce qu'est la myopie
- les facteurs de style de vie qui peuvent avoir une incidence sur la myopie
- les risques accrus pour la santé oculaire à long terme entraînés par la myopie
- les approches disponibles qui peuvent être utilisées pour prendre en charge la myopie et ralentir sa progression.



M. Paul Folkesson, Président, Suède

Convenu à cette date par :

Nom	Signature	Date
 Prof. Peter Hendicott, Australie	 Dr. Scott Mundle, Canada	 Dr. Sandra Block, États-Unis
 Prof. Kavin Naidoo, Afrique du Sud	 Dr. Cindy Tromans, Royaume-Uni	 M. Armin Duddek, Suisse
 Prof. Tuwani Rasengane, Afrique du Sud	 Dr. Carmen Abesamis-Dichoso, Philippines	 M. Hassan Awada, Liban
 Dr. Enowntai Nkongoh Ayukotang, Cameroun	 Dr. Efraim Castellanos, Mexique	 M. Younis Doudin, Jordanie
 Dr. Paul Geneau, Canada	 Dr. Roger Jordan, États-Unis	 Prof. Carly Lam, Hong Kong
 M. Richard Maveneka, Zimbabwe	 M. Patrick Mawila, Afrique du Sud	 M. Massimo Revelli, Italie
 M. Muhamad Syukri bin Mohamad Rafiuddin, Malaisie	 Dr. Steven Reed, États-Unis	 Dr. Juan Vazquez, Puerto Rico